

Communiqué de Presse
www.perpignanmediterranee.com

L'A9 gratuite sur l'agglo à partir du 1er Février



Ça y est : le projet Zap démarre le 1er février 2008. La convention de lancement du service est signée vendredi 25 janvier entre Perpignan Méditerranée et les ASF. Les habitants de l'Agglomération vont donc « zapper » le centre ville et circuler gratuitement sur l'A9 entre les péages Perpignan Sud et Perpignan Nord. Le cœur de ville va pouvoir mieux respirer, grâce aux voitures qui contourneront le centre au lieu de le traverser. Le Zap s'inscrit dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains de l'Agglo, et participe à faire du territoire intercommunal un archipel durable. Mais concrètement, ça fonctionne comment, le « Zap »?

Un impératif : vous avez accès à cette formule si vous résidez sur une commune membre de Perpignan Méditerranée. Il vous suffit, à partir du 1er février 2008, de vous abonner au système de télépéage des ASF* (coût de 2 euros mensuel). Le point de vente le plus commode pour les habitants de l'Agglo se situe à la boutique ASF du péage de Perpignan sud. Vous pouvez vous y rendre muni d'un RIB et d'un justificatif de domicile. Les détenteurs du « ZAP Perpignan » circuleront gratuitement entre les péages autoroutiers de Perpignan sud et de Perpignan nord, avec un nombre de passages illimité. Le badge donne aussi accès à tous les services de télépéage sur l'ensemble des autoroutes françaises.

Chacun peut tirer profit du « Zap » : les automobilistes économisent du temps et de l'argent, le cœur de ville de l'oxygène, et l'Agglo remplit sa mission de service public en proposant des solutions de déplacements urbains durables. La formule Zap est co-financée par Perpignan Méditerranée et par les Autoroutes du Sud de la France.

Le Zap constitue une première réponse au trafic congestionné en centre ville. Il entre dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains (PDU), qui a pour mission de libérer l'hyper centre afin de stimuler les déplacements alternatifs à la voiture sur l'Archipel. A terme, la réalisation de la rocade Ouest à partir de 2011 permettra de remplir cet objectif. Alors place aux vélos et aux transports en commun !

En attendant, « Zappez » allégrement le centre ville grâce au Zap, et contribuez à faire battre le cœur de l'Archipel !

** Informations*
Voie directe : ASF au 0892 693 693 - Site Internet : www.asf.fr

Perpignan, le 25 janvier 2008

Contacts Presse /
Agglo : Edith Liégey 04 68 51 76 43 / Ludovic Catalano 04 68 64 75 24
ASF : Laurent Noé 04 68 41 80 17

ANNEXE 1

Le projet Zap se réalise !

Zap : les dates clefs

- Approuvé le 17 décembre 2007
- Signé officiellement le 25 janvier à 14h
- Mis en service le 1er Février 2008

Objectifs du Zap

- Désengorger le centre ville
- Favoriser le transport en commun
- Diminuer le volume de gaz a effet de serre
- Plus de rapidité pour les automobilistes grâce à l'autoroute

Coûts

- Le coût des trajets est pris en charge par Perpignan Méditerranée et ASF.
- Les habitants de l'agglomération peuvent bénéficier de la gratuité sur ce tronçon en prenant un abonnement télépéage de 2 euros par mois.

Le Plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglo

- Constat : 70% des déplacements se font en voiture et le soir 47 000 véhicules circulent en heure de pointe
- Le Plan de Déplacements Urbains propose et programme sur la période 2006 - 2012 un ensemble de mesures pour mieux circuler ensemble
- Le projet de PDU a été voté par le Conseil de la Communauté d'Agglomération le 1er mars 2007

Les partenaires du projet Zap :

- Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération
- ASF





ANNEXE 2

Le Zap : mode d’emploi

Conditions

- Etre résident de l’une des 24 communes de la Communauté d’Agglomération de Perpignan Méditerranée.
- Formule réservée aux particuliers.

Informations et vente

- Point relais de Narbonne Sud
- Boutique de Perpignan Sud
- Voie directe ASF : 0892 693 693

Fournir un RIB et un justificatif de domicile

Formulaires d’inscription

- Les formulaires et contrats d’abonnements sont également disponibles à l’agence CTPM, 27 Boulevard Clemenceau à Perpignan

Zap pratique :

- Le badge est fixé sur le pare-brise de votre voiture, les barrières se lèvent automatiquement lors de votre passage au péage.
- Facture mensuelle détaillée et consultable sur le site : www.asf.fr